



FGTE
CHEMINOTS

NÉGOCIATIONS SALARIALES LA CFDT EXPOSE SES REVENDICATIONS



LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO) SUR LES SALAIRES AURONT LIEU EN DÉCEMBRE ET EN JANVIER. LA CFDT CHEMINOTS PORTE DE NOMBREUSES REVENDICATIONS SUR LES SALAIRES ET CONSIDÈRE QUE CETTE NÉGOCIATION DOIT PERMETTRE DE SOLDER L'ANNÉE 2022 ET DE CRANTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS POUR 2023. REÇUE EN BILATÉRALE, LA CFDT A EXPOSÉ SES REVENDICATIONS. **EXPLICATIONS.**

Mobilisée de longue date sur la question des salaires, la CFDT avait posé ses revendications dans un courrier adressé à la DRH du groupe dès le mois d'octobre. La CFDT Cheminots l'a toujours portée, **les NAO de fin de l'année doivent apporter des éléments de pouvoir d'achat concrets afin de solder l'année 2022.**

Dans la continuité des mesures négociées lors de la table ronde du 6 juillet, compte-tenu d'un contexte économique fortement marqué par l'inflation, **la CFDT Cheminots revendique la mise en place de mesures immédiates.** Sujet essentiel pour les salariés, la CFDT Cheminots a donc porté un grand nombre de revendications sur les salaires. Voici quelques exemples de revendications:



Augmentation générale des salaires et rétroactivité au 1^{er} janvier 2022



Mesures de compensation de l'arrêt du recrutement au statut



Mise en place d'un forfait mobilité durable mieux disant que les dispositions légales

Mise en place d'un véritable 13^{ème} mois pour tous

Mise en oeuvre des nouvelles PR actées en 2021, et des échelons 9 (ADC) et 11 (Sédentaires)

Mesure de compensation pour les coûts «télétravail» qui pèsent sur les salariés

Revalorisation des primes de travail, prime traction et indemnité de résidence

Revalorisation des allocations, indemnités et éléments variables de solde

Mesure carburant pour compenser la hausse du coût de l'essence

LA DIRECTION S'EST D'ORES ET DÉJÀ ENGAGÉE A ÉTUDIER UNE RÉTROACTIVITÉ AU 1^{ER} OCTOBRE 2022. POUR LA CFDT, ET AFIN DE SOLDER DE L'ANNÉE 2022, TOUTES LES MESURES EN COURS DE NÉGOCIATION DEVRONT ÊTRE RETROACTIVES AU 1^{ER} JANVIER 2022

Suite à notre rencontre du 15 novembre avec la direction, deux tables rondes sont programmées les 7 décembre et 17 janvier prochain, y seront abordés les sujets suivants:

- ➔ Augmentation générale des salaires
- ➔ Compensation de l'arrêt de recrutement au statut
- ➔ Revalorisation des primes de travail et intégration dans le traitement de base

- ➔ Mise en place de nouvelles PR et échelons
- ➔ Majoration de l'indemnité de résidence et des EVS
- ➔ Plan de mobilité (Carburants, télétravail, véhicules électriques, abonnements de transport...)

